

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptie
- Vu les propositions de Monsieur le Doyen de la Faculté de Médecine de Toulouse-Rangueil

ARRÊTÉ

Article unique :

Le jury des épreuves sanctionnant le 2^{ème} semestre de la 3^{ème} année d'études en vue de l'obtention du Certificat de Capacité d'ORTHOPTIE, est composé comme suit pour la Faculté de Médecine de TOULOUSE-RANGUEIL, ce pour l'année universitaire 2020-2021 :

Membres du jury :

- ✓ Monsieur le Professeur Vincent SOLER, Président
- ✓ Madame Valérie DUCRET
- ✓ Monsieur Olivier NORBERT
- ✓ Madame Brigitte GAMBINO
- ✓ Madame le Docteur Fanny VARENNE

Fait à Toulouse, le 22 octobre 2020

Le Président de l'Université,

Jean-Marc BROTO



Le Président de l'Université Paul Sabatier,
par déléguation,
Vice-Présidente de la CFVU

Fabienne ALARY